

FICHE IODE

OBJECTIFS

Cette section permet d'afficher les informations sur la distribution d'iodure de potassium aux élèves et de saisir la décision du responsable légal de l'élève concerné.

INFOS

Nbr de pages : 3

RESSOURCES



- Modèle initial WORD
- Fichier PDF exporté
- Formulaire PDF indépendant

CHAMPS

Page 1 & 2

Lycée Polyvalent Pierre Mendès France - Nantes

Fiche IODE

Note d'information aux parents d'élèves des établissements scolaires du 1er et du 2e degré

DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL « ORSEC-IODE » DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM AUX ÉLÈVES

Le Préfet de l'Ille-et-Vilaine a décidé, en application de la loi n° 2016-1033 du 31 juillet 2016, de mettre en œuvre un dispositif départemental d'iodure de potassium (IOP) à destination de la population des établissements scolaires du 1er et du 2e degré. Ce dispositif a pour objectif de garantir à tous les élèves de l'Ille-et-Vilaine l'accès à un traitement préventif contre la carence en iode, qui est une carence fréquente et évitable. Le Préfet de l'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en œuvre un dispositif départemental d'iodure de potassium (IOP) à destination de la population des établissements scolaires du 1er et du 2e degré. Ce dispositif a pour objectif de garantir à tous les élèves de l'Ille-et-Vilaine l'accès à un traitement préventif contre la carence en iode, qui est une carence fréquente et évitable.

QUAND ET COMMENT SE METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF ORSEC-IODE ?

Ce dispositif, mis en place en 2016, propose aux établissements scolaires d'urgence ou présentant des symptômes de carence en iode (hypothyroïdie, goitre, etc.) de bénéficier d'un traitement préventif. Les établissements scolaires sont invités à participer à ce dispositif en fournissant des données sur la population de leur établissement. Les données sont utilisées pour déterminer les besoins en iode et pour organiser la distribution des comprimés d'iodure de potassium.

LES RÔLES DES DIFFÉRENTS ACTEURS DU DISPOSITIF ORSEC-IODE :

Le Préfet de l'Ille-et-Vilaine est le responsable du dispositif. Il est assisté par le Directeur Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN) et le Directeur Départemental de la Santé Publique (DDSP). Les établissements scolaires sont invités à participer à ce dispositif en fournissant des données sur la population de leur établissement. Les données sont utilisées pour déterminer les besoins en iode et pour organiser la distribution des comprimés d'iodure de potassium.

Lycée Polyvalent Pierre Mendès France - Nantes

Fiche IODE

PROBLEME :

Le Préfet de l'Ille-et-Vilaine a décidé, en application de la loi n° 2016-1033 du 31 juillet 2016, de mettre en œuvre un dispositif départemental d'iodure de potassium (IOP) à destination de la population des établissements scolaires du 1er et du 2e degré. Ce dispositif a pour objectif de garantir à tous les élèves de l'Ille-et-Vilaine l'accès à un traitement préventif contre la carence en iode, qui est une carence fréquente et évitable.

RECOMMANDATION :

Les établissements scolaires sont invités à participer à ce dispositif en fournissant des données sur la population de leur établissement. Les données sont utilisées pour déterminer les besoins en iode et pour organiser la distribution des comprimés d'iodure de potassium.

CONCLUSION :

Le Préfet de l'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en œuvre un dispositif départemental d'iodure de potassium (IOP) à destination de la population des établissements scolaires du 1er et du 2e degré. Ce dispositif a pour objectif de garantir à tous les élèves de l'Ille-et-Vilaine l'accès à un traitement préventif contre la carence en iode, qui est une carence fréquente et évitable.

Il s'agit de la notice de présentation du plan de distribution d'iodure de potassium aux élèves. Il n'y a pas de champs de formulaire.

Page 3

Lycée Polyvalent Pierre Mendès France - Nantes

Fiche IODE

FICHE IODE

Année scolaire 2024-2025

DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM AUX ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES D'ILLE ET VILAINE

En qualité de responsable légal (je le suis, je ne suis pas), je soussigné,

Nom : Prénom :

Adresse :

Je certifie que l'établissement ou son représentant a donné son accord pour la distribution des comprimés d'iodure de potassium à :

Nom : Prénom :

Adresse :

Inséré en :

À la suite du diagnostic du dispositif « ORSEC-IODE » par le Préfet de l'Ille-et-Vilaine.

Cette attestation sera conservée par l'établissement dans le dossier de mon enfant et remontrée à chaque année.

Né le : à :

Signature du responsable légal :

Signature de l'établissement :

En tant que :

En tant que :